

16 novembre 2018

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les enfants et les jeunes ont droit à un défenseur — ils en ont aussi désespérément besoin

Ottawa, ON —En tant qu'organisations profondément attachées au bien-être des enfants et à leurs droits, nous exprimons notre préoccupation devant la décision du gouvernement de l'Ontario d'éliminer la position d'intervenant provincial en faveur des enfants. Aujourd'hui, les jeunes de l'Ontario ont perdu leur plus puissant défenseur, alors que la province a rejoint l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest en tant que seules juridictions sans voix indépendante pour les enfants et les jeunes.

Nous croyons comprendre que l'Ontario donnera à son ombudsman la responsabilité de mener des enquêtes sur les enfants et les jeunes confiés au gouvernement, y compris les services de protection de l'enfance, les systèmes de justice pour les jeunes et les programmes de traitement en milieu fermé.

« La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations est fermement convaincue que des agents indépendants tels que l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario sont essentiels pour superviser les politiques et les programmes des gouvernements provinciaux et territoriaux qui touchent les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité », déclare Cindy Blackstock, directrice générale de la SSEFPN. « Le gouvernement de l'Ontario n'agit pas dans l'intérêt supérieur des enfants en éliminant ce service essentiel. »

Soutenir les droits des jeunes ne consiste pas seulement à enquêter sur les plaintes, mais aussi à les renseigner sur leurs droits, à les écouter et à donner suite à leurs recommandations.

Les intervenants en faveur des enfants jouent un rôle essentiel en incitant les jeunes, en particulier ceux qui sont surreprésentés dans les soins, à comprendre les défis auxquels ils sont confrontés et à créer un changement positif à l'échelle du système afin d'améliorer leur vie. Des organisations telles que la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) et l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) se tournent vers les intervenants en faveur des enfants du pays pour savoir quels changements doivent être apportés au sein du système.

« Les intervenants en faveur des enfants donnent un aperçu des expériences vécues par les enfants et les jeunes en matière de protection de l'enfance », a déclaré Rachel

Gouin, directrice générale de la LBEC. « Les jeunes eux-mêmes savent que les intervenants sont des alliés précieux pour améliorer leur bien-être. »

Les intervenants en faveur des enfants aident les jeunes à naviguer dans des institutions complexes et à faire valoir leurs droits. Ils jouent un rôle essentiel qu'il convient de protéger, en particulier en période de difficulté.

« Campagne 2000, qui défend depuis longtemps les familles à faible revenu et les enfants vivant dans la pauvreté, sait que les jeunes pris en charge marginalisés sont confrontés à d'énormes difficultés pour sortir de la pauvreté », a déclaré Anita Khanna, coordinatrice nationale de Campagne 2000.

Dans le monde entier et dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), les intervenants en faveur des enfants sont reconnus et considérés comme nécessaires pour assurer la protection de leurs droits. Les enfants pris en charge et ceux dont les droits ne sont pas respectés ont besoin d'un intervenant fort pour les écouter et leur montrer qu'ils comptent. L'article 4 de la CDE décrit le devoir du gouvernement de veiller à la protection des droits.

« Tous les jours, Service social international Canada s'occupe de cas complexes qui exigent de placer les droits de l'enfant au centre de nos interventions », explique Sylvie Lapointe, directrice des services. « Nous savons que sans les intervenants en faveur des enfants en Ontario, au Canada et dans le monde, nous mettrions en péril l'avenir des jeunes. »

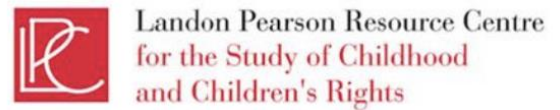
« Les gouvernements ont la responsabilité de prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que les droits des enfants soient respectés, protégés et réalisés. Nous devons donner aux enfants tous les services qu'ils méritent dans des conditions très difficiles, sans réduire leur capacité d'être entendus et de participer à la définition des services fournis par le gouvernement. Nous savons à quel point il est important que l'État ait un intervenant en faveur des enfants. » David Morley, président et chef de la direction, UNICEF Canada

Nous exhortons le gouvernement de l'Ontario à reconsidérer sa décision, laquelle ne fera que rendre plus difficile l'accès des enfants et des jeunes à leurs droits.

Signé par :

CAMPAGNE 2000
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS ET DES FAMILLES





Contact média :

Rachel Gouin, directrice générale, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada

Rachel.gouin@cwlc.ca

613-791-0361 (cell)